

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2018

<u>Présents</u>: Bruno GUIDON, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Frédéric GILSON Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Julie LATHUILLE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

<u>Absents</u>: Nicole BERNARD-BERNARDET (excusée), Dorothée KNOEPFFLER-CARMINATI (excusée), Jean-Claude LOYEZ (excusé), Stéphane PACCARD, Philippe ROISINE.

Benoît CLAVEL est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil,
- 2) Communauté de Communes des Vallées de Thônes : validation des attributions de compensation,
- 3) ONF: inscription de parcelles au régime forestier,
- 4) Régie d'Electricité : adhésion au groupement de commandes,
- 5) SMBVA: modifications de statuts,
- 6) Personnel: *assurance du personnel risques statutaires,

- * renouvellement convention service prévention,
- * renouvellement contrat de prévoyance,
- * adhésion service psychologue du travail,
- 7) Urbanisme : Déclaration d'Intention d'Aliéner,
- 8) Informations et questions diverses

	Points abordés	Décisions prises	Points à revoir
0	Rajout d'un point à l'ordre du jour	Avis favorable pour rajouter les points suivants : décision modificative budget principal et décision modificative budget annexe de l'eau	
1	Approbation du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2018	Avis favorable	
2 a)	Budget annexe de l'eau 2018 - décision modificative	Avis favorable pour la décision modificative suivante : - + 5000,00 € au compte 61528/011 Autres bâtiments 5000,00 € au compte 022/022 Dépenses imprévues	
2 b)	Budget principal 2018 - décision modificative	Avis favorable pour la décision modificative suivante : - + 2412,00 € au compte 739223/014 FPIC - + 750,00 € au compte 6615/66 intérêts des comptes courants et dépôts 3162,00 € au compte 022/022 dépenses imprévues de fonctionnement	
3	Communauté de Communes des Vallées de Thônes : attributions de compensation	Avis favorable pour le montant de 19612,50 €	
4	ONF : inscriptions de parcelles dans le régime forestier	Avis favorable pour les parcelles suivantes : section A n° 1270, 1321 et 1750.	

5	Régie d'Electricité : adhésion au groupement de commandes	Avis favorable			
6	Syndicat Mixte du Val d'Arly : modifications des statuts	Avis favorable			
7 a)	Assurance du personnel risques statutaires	Avis favorable pour le contrat avec SIACI Saint-Honoré avec les taux suivants : (base TBI, NBI et SFT) : titulaires 50,68 % pour les charges patronales ; non titulaires 48,79 % pour les charges patronales / pour le régime indemnitaire 14,97 % pour les titulaires et 12,71 % pour les non titulaires.			
7 b)	Adhésion service prévention CDG 74	Avis favorable			,
7 c)	enouvellement contrat de prévoyance Avis favorable pour charger le CDG 74 de ces démarches.				
7 d)	Convention d'intervention de la psychologue du travail du CDG 74 Avis favorable				
8	Déclaration d'Intention d'Aliéner La commune ne souhaite pas préempter pour la DIA 2018/14				
9 a)	Distribution sapins par la MFR à côté de la mairie	Avis favorable			
9 b)	Utilisation du four du Chef-Lieu	Avis favorable	assuranc	emander ce abilité civi	son ile

RELEVE DES DECISIONS

	<u>Décisions prises</u>	Qui ?	Fait quoi ?	Comment?	Pour quand?
9 e)	Pose du panneaux lumineux				Le plus rapidement possible
9 g)	Devis pour élagage	Le Maire	Fait faire un autre devis		Le plus rapidement possible

2. Décisions modificatives

a) Budget annexe de l'eau

Cette décision permet de payer les dernières factures de réparation des fuites d'eau.

b) Budget principal

Cette décision permet de couvrir les dépenses nécessaires au FPIC et aux intérêts de la ligne de trésorerie.

3. Communauté de Communes des Vallées de Thônes : validation des attributions de compensation

Depuis 2017, il y a eu la mise en place de la FPU. Depuis la communauté de communes des vallées de Thônes attribue des attributions de compensation.

4. ONF : inscriptions de parcelles dans le régime forestier

L'ONF a réalisé un diagnostic des parcelles communales de bois. Parmi elles, certaines ne font pas partie du régime forestier et donc ne sont pas gérées par l'ONF. Il convient de modifier cet état de fait. Cela représente une surface de 6ha63a54ca.

5. Régie d'Electricité : adhésion au groupement de commandes

La fourniture d'électricité aux professionnels a été ouverte à la concurrence. La Régie d'Electricité propose de créer un groupement de commandes. La commune de Serraval est concernée pour la fourniture électrique de l'église (tarif jaune). Marché d'une durée de 3 ans.

6. SMBVA: modifications de statuts

Suite à la prise de compétence GEMAPI par la CCVT, le syndicat a ses compétences modifiées.

Les représentants de la CCVT au Syndicat sont les suivants ;

Titulaires: LANAUD Thérèse et GUIDON Bruno
Suppléants: RAPPLICAND Pierre et LANDATS Mar

Suppléants : BARRUCAND Pierre et LANDAIS Martial

7. Personnel

a) Assurance du personnel risques statutaires

Cette assurance permet à la commune d'être remboursée des frais de personnel quand il y a des arrêts maladie.

b) Renouvellement convention service prévention

La commune a l'obligation d'avoir un AFCI. Le CDG 74 propose cette possibilité.

c) Renouvellement contrat de prévoyance

Cette assurance, prise par chaque agent, leur permet d'avoir le salaire maintenu quand il y a du demi-traitement. La commune apporte une participation au montant de la cotisation. Le CDG 74 remet en place une consultation car le contrat arrive à terme fin 2019.

d) Adhésion service psychologue du travail

Le CDG 74 propose les services d'un psychologue du travail.

9. Informations et questions diverses

a) Autorisation vente de sapin emplacement côté mairie

La Maison Familiale de l'Arclosan organise une vente de sapin le 06/12. Elle demande l'autorisation de faire la distribution à côté de la mairie.

b) Utilisation du four du Chef-Lieu

Un particulier demande s'il est possible d'utiliser le four du Chef-Lieu car il est formation et souhaite mettre aussi en valeur le patrimoine.

c) PLU

La prochaine réunion du PLU a été fixée au 17/12. Sauf que la DDT ne peut venir dans la commune. Une prochaine date doit être proposée.

d) Fuites d'eau

Il y a eu encore une fois une fuite d'eau à la Sauffaz. Un devis a été demandé à l'entreprise Beber TP pour changer la colonne d'eau sur 30 ou 40 mètres et la déplacer dans le fossé.

e) Travaux de voirie

Il est prévu de poser des passages surélevés à deux endroits de la commune : Chef-Lieu et Col du Marais. Les travaux ont été validés et vus avec le CERD. Les bons de commande ont été transmis à l'entreprise Colas.

Le Département a indiqué qu'il n'autorise pas les travaux du 15/11 au 15/03. La société Colas va faire les bordures et trottoirs et du marquage provisoire.

f) Rdv avec le locataire de Praz d'Zeures

RDV pas encore fixé.

g) Devis élagage arbre parcelle vers le cimetière